



- 1 L'ORGANISATION
- 2 LA CONNEXION INTERNET
- 3 LE MATÉRIEL
- 4 LES EXAMENS







1 QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR CHOISIR ENTRE PRÉSENTIEL ET TÉLÉ-EXAMEN ?

Si possible, vous devez choisir cette modalité dès votre inscription au SUP-FC ou au plus tard **2 mois avant le début des examens**.

2 SI JE CHOISIS LE TÉLÉ-EXAMEN, PUIS-JE CHANGER D'AVIS À LA SESSION SUIVANTE ?

Oui, vous pouvez passer vos examens de janvier en présentiel et vos examens de mai en télésurveillance, et viceversa. Choix possible également pour la session d'août si nécessaire.

PUIS-JE FAIRE UNE PARTIE DE MES EXAMENS EN PRÉSENTIEL ET L'AUTRE EN TÉLÉ-SURVEILLANCE SUR UNE MÊME SESSION ?

Non, vous devez passer vos examens selon un seul mode.

4 QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE DE LIEU ENTRE LE TEST ET LES EXAMENS ?

Le test de débit de votre connexion et le test de prise en main avec le prestataire permettent de savoir si votre connexion est suffisante pour passer vos examens en télésurveillance. Si vous changez de lieu, rien ne garantit que votre connexion sera suffisante et que vous pourrez passer vos examens. Il est donc impératif dans ce cas de **refaire les deux tests**. Par la suite, contactez votre scolarité pour l'informer de votre vérification.

5 COMMENT S'APPLIQUENT LES TARIFS ?

Lorsque vous passez pour la première fois dans la modalité en télé-examen (par exemple en janvier), vous devez régler la somme de 45€. Celle-ci vous permet d'accéder au test de prise en main avec l'application de l'entreprise managExam. En cas de réussite, vous serez donc éligible à cette modalité. Il faut alors vous inscrire aux examens sur l'application dédiée https://examens-sup-fc.univ-fcomte.fr. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez régler le complément qui est de 50€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits. En cas d'échec ou de non présentation au test de prise en mail, la somme de 45€ ne sera pas remboursée et vous devez utiliser une autre modalité pour vos examens.

Lors des sessions suivantes d'examens (par exemple en mai et/ou en août), vous réglerez à l'issue de votre inscription aux examens la somme de 95€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits.

Dans tous les cas, il n'y aura pas de remboursement si vous ne vous présentez pas ou en cas de problème technique durant les examens en télé-surveillance.

6 QUAND DOIS-JE PAYER?

Les frais sont dus **au moment de l'inscription pour le passage en télé-examens.** Si vous n'êtes pas éligible à l'issue du test ou si vous ne vous présentez pas à celui-ci une somme forfaitaire sera due.

7 PUIS-JE ÊTRE REMBOURSÉ SI JE CHANGE D'AVIS ?

Si vous renoncez, cela doit être décidé avant le paiement, voire même avant de vous inscrire aux examens, afin que nous puissions mettre votre inscription dans le bon statut.

Une fois les frais payés, vous vous engagez à suivre les examens en télésurveillance. Il n'y aura pas de remboursement.







PUIS-JE ÊTRE REMBOURSÉ S'IL Y A UN PROBLÈME TECHNIQUE PENDANT L'EXAMEN ET QUE JE NE PEUX PAS FINIR DE COMPOSER ?

Non.

9 QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS PRISES CONTRE LA TRICHE ?

Tout d'abord, il y a la phase de vérification du matériel et de la pièce où l'étudiant passe son examen.

Les téléphones doivent être posés à terre (le surveillant doit vous voir le poser). Pendant l'examen, le surveillant voit tout ce qui se passe sur l'ordinateur de l'étudiant, en particulier s'il lance une application, consulte un document ou un site internet.

La vidéo contient l'ensemble des interactions entre l'étudiant et le surveillant, l'activité sur l'ordinateur et les flux vidéo de la webcam.

L'étudiant compose sur des feuilles blanches (ou à carreaux) et n'a pas droit à d'autres documents (sauf indication contraire indiquée sur le sujet).

L'étudiant est surveillé et enregistré pendant toute la durée de l'examen.

En cas de déconnexion, l'étudiant perd le bénéfice de l'examen. Toute sortie pendant l'examen est définitive.

Tout événement pendant l'examen est signalé dans un procès-verbal à l'organisateur pour vérification, en plus des marqueurs positionnés dans la vidéo (par exemple, la présence d'une autre personne que l'étudiant).

POURQUOI NE NOUS ASSOCIONS-NOUS PAS AVEC D'AUTRES UNIVERSITÉS OU ORGANISMES POUR FAIRE PASSER L'EXAMEN À DISTANCE MAIS EN SALLE SURVEILLÉE?

La multiplication des lieux d'examen impose une logistique que le SUP-FC ne peut actuellement pas assurer.

LES DATES ET HEURES D'EXAMEN SONT-ELLES LES MÊMES EN TÉLÉSURVEILLANCE ET EN PRÉSENTIEL ? ET LES SUJETS ?

Oui. Il n'y a aucune dérogation, ni pour les dates, ni pour les horaires, ni pour les sujets.

PUIS-JE CHOISIR MES DATES ET HORAIRES DE TÉLÉ-EXAMEN (À CAUSE DE MON TRAVAIL OU D'UN EMPÉCHEMENT) ?

Non. Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'examen prévu, ou en retard, vous serez noté absent. Aucun retard ne sera accepté pour les télé-examens.

13 LE MODE D'EXAMEN APPARAÎT-IL SUR LE DIPLÔME ?

Non. Les diplômes délivrés par le SUP-FC sont des diplômes nationaux au même titre que ceux délivrés dans n'importe quelle université française en présentiel. Les mentions sur un diplôme sont réglementées par le code de l'Education fixé par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.







1 EN QUOI CONSISTE LE TEST DE PRISE EN MAIN AVEC LE PRESTATAIRE ?

Il va vous permettre de découvrir l'application et d'être mis en situation. Vous pourrez réaliser toutes les étapes de vérification (identité, environnement matériel et physique), le téléchargement du sujet et le dépôt de votre copie.

2 COMMENT FAIRE POUR PASSER LE TEST DE DÉBIT DE VOTRE CONNEXION ?

Dès que possible, testez votre connexion de manière indépendante grâce au lien suivant :

http://speedtest.net ou https://www.testdebit.fr/

Si votre connexion correspond à nos critères (un débit minimum de 0.5Mbps en upload et 3Mbps en download), vous pourrez demander à effectuer le test de prise en main.

PEUT-ON PASSER PLUSIEURS FOIS LES TESTS DE DÉBIT POUR TESTER PLUSIEURS ORDINATEURS ET/OU LIEU ?

Oui, c'est possible de tester autant de matériel et de connexion que vous voulez.

4 DOIS-JE REPASSER LES TESTS ENTRE 2 SESSIONS D'EXAMEN ?

Non, si vous n'avez pas changé de lieu et/ou de type de connexion internet et/ou de matériel informatique. Si vous avez rencontré un problème lors de vos tests précédant une session, nous vous avons conseillé de passer en présentiel. Pour la session suivante, nous vous proposerons de refaire des tests si vous souhaitez être en télé-examen.

- QUE FAIRE SI MON TEST DE DÉBIT MONTRE QUE MA CONNEXION N'EST PAS ASSEZ RAPIDE ET/OU SUFFISANTE ?
 - Soit vous décidez de trouver un lieu où la connexion sera meilleure.
 - Soit vous pouvez tenter le test de débit avec un autre type de connexion type box 4G,
 - Soit vous faites tout de même le test de prise en main avec le prestataire pour vérifier si cela fonctionne.

Attention, nous déclinons toute responsabilité si vous êtes déconnecté pendant votre examen, sachant que dans ce cas, vous êtes considéré comme défaillant.

EN DÉBUT DE TEST DE PRISE EN MAIN/EXAMEN, JE DOIS FAIRE UN « TEST D'ENVI-RONNEMENT » MAIS J'AI UN MESSAGE « L'APPLICATION MANAGEXAMLIVE N'ARRIVE PAS À ACCÉDER À VOTRE CAMÉRA (OU MICRO) ». QUE DOIS-JE FAIRE ?

Il faut **vérifier les paramètres de confidentialité** de Windows et/ou votre anti-virus. Vous devez autoriser les applications à accéder à votre caméra.

- Menu Démarrer/paramètres Windows/Confidentialité
- Menu de gauche : « autorisations pour les applications » => caméra : autoriser les applications à accéder à votre caméra (le bouton doit être bleu avec « activé »)
- De même pour microphone : autoriser les applications à accéder à votre microphone (le bouton doit être bleu avec « activé »)

Vérifiez également dans les paramètres de votre anti-virus (ou désactivez-le le temps du test/examen).







QUE FAIRE SI J'AI DÉPASSÉ LA DATE BUTOIR POUR PASSER LE TEST DE PRISE EN MAIN ?

Vous devrez passer vos examens en présentiel.

8 QUE FAIRE EN CAS DE PERTE DE CONNEXION PENDANT L'EXAMEN ?

Si la déconnexion dure, vous perdez le bénéfice de votre examen.

Il n'y aura pas nouvelle convocation ou de sujet de secours.

Si vous êtes déconnecté plusieurs fois pendant un examen, le surveillant le signalera et il y aura une vérification de la vidéo pour détecter une éventuelle fraude.







- 1 QUEL MATÉRIEL EST NÉCESSAIRE POUR PASSER EN TÉLÉ-EXAMEN ?
 - 1 **ordinateur** (Mac ou PC portable ou non) équipé d'un navigateur compatible avec l'application ManagExam
 - 1 webcam
 - 1 smartphone ou un système de numérisation
 - 1 micro
- L'APPLICATION EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LES ORDINATEURS APPLE OU SOUS LINUX ?

Oui. L'application utilise votre navigateur.

POURQUOI FAUT-IL UN SMARTPHONE ET NON PAS UN SIMPLE TÉLÉPHONE ?

Le smartphone peut vous servir à numériser vos copies, mais si vous n'en possèdez pas, vous pouvez utiliser un scanner.







1 OÙ SUIS-JE AUTORISÉ À COMPOSER EN TÉLÉSURVEILLANCE ?

Vous devez être seul, dans un endroit calme et bien éclairé. Il ne doit y avoir personne avec vous (ni dans la pièce, ni dans une pièce à côté qui pourrait venir durant les examens).

2 LORS DE L'EXAMEN, EST-IL POSSIBLE D'IMPRIMER LE SUJET ?

Oui. Mais vous ne devrez avoir que les feuilles d'examen pour composer. Aucun autre document n'est autorisé, sauf indication contraire indiquée sur le sujet.

3 LORS DE L'EXAMEN, EST-IL AUTORISÉ DE SORTIR ?

Non, toute sortie est définitive.

Le fait de quitter votre siège et de ne plus être à l'écran invalide votre examen. Vous devez rester minimum une heure en examen.

SI J'AI FAIM OU SOIF PENDANT L'EXAMEN, SUIS-JE AUTORISÉ À ALLER ME CHERCHER QUELQUE CHOSE ?

Non, car toute sortie est définitive, et le fait de quitter son siège et de ne plus être à l'écran invalide votre examen. Par contre, vous êtes autorisé à avoir à côté de vous de quoi boire et grignoter.

5 PUIS-JE UTILISER DES BOULES « QUIES »?

Non car si le surveillant veut vous parler vous risquez de ne pas l'entendre.

6 COMPOSER SUR FEUILLE OU SUR ORDINATEUR, LES ÉTUDIANTS AURONT-ILS LE CHOIX ?

Non. Afin de respecter l'équité, les étudiants devront rédiger sur des feuilles papier. Vous n'aurez pas accès au traitement de texte de l'application.

7 EST-CE QUE LES FEUILLES PAPIER SONT FOURNIES ?

Non, vous devrez avoir des feuilles papier pour composer.

QUELLES INFORMATIONS SONT INTERDITES SUR LA COPIE ?

Vos noms, prénoms, numéro étudiant et **toute information permettant de savoir qui a composé sont interdites**. Les copies sont anonymes pour éviter tout favoritisme ou injustice.







9 COMMENT DÉPOSER LES COPIES D'EXAMEN DANS L'APPLICATION ?

Au choix : en les prenant en photo ou grâce à un scanner.

- Vous devrez prendre en photo votre (vos) copie(s) puis les déposer sur l'application en passant soit par votre mail, soit par un cloud ou drive.

Nous vous conseillons de télécharger une application en amont sur votre téléphone afin de transformer la photo en PDF.

- Si vous avez un scanner ou une imprimante-scanner à côté de vous lors de l'examen, vous serez autorisé à l'utiliser pour scanner vos copies pour ensuite les déposer sur l'application.

10 IL FAUT PRENDRE EN PHOTO NOS COPIES D'EXAMEN. CELA PREND DU TEMPS, DOIT-ON PRÉVOIR CE TEMPS DANS LA DURÉE DE L'EXAMEN ?

Oui. Dans l'éventualité d'un contre-temps, 10 minutes supplémentaires vous seront **exceptionnellement** accordées à la fin de l'examen uniquement pour déposer vos copies, et non pas pour composer. Aucune copie ne sera acceptée par la suite.

11 QUE SE PASSE-T-IL SI JE DÉPOSE DES PHOTOS OU SCANS FLOUS ?

Si les scans ou photos de vos copies sont floues ou illisibles, **elles ne pourront pas être corrigées dans les meilleures conditions.** Nous vous encourageons à vous entraîner, en amont de vos examens.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE N'ARRIVE PAS À DÉPOSER MES COPIES À TEMPS SUR L'APPLICATION ?

Il est de votre responsabilité de déposer vos copies dans les temps. Aucune copie ne sera prise en compte après le délai.

Le test de prise en main avec le prestataire vous permet de voir comment cela se passe. Nous vous encourageons à vous entraîner bien avant les examens pour faire la manipulation sans stress le jour de l'examen. Astuces pour ne pas perdre de temps :

- Entraînez-vous
- Videz votre dossier de téléchargement avant les examens pour retrouver les sujets et vos scans de copies plus rapidement
 - Créez un dossier « examen de janvier » (ou mai ou août) dans lequel vous téléchargerez les sujets et vos copies
- Si vous utilisez un scanner, paramétrez l'enregistrement de vos scans dans un dossier spécial pour les examens, accessible sur le bureau de l'ordinateur
- J'AI EU UN PROBLÈME PENDANT LE TÉLÉCHARGEMENT DE MES COPIES SUR L'APPLICATION ET LE TEMPS EST DÉPASSÉ, PUIS-JE ENVOYER MES COPIES PAR MAIL AU PRESTATAIRE ?

Non.

14 COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ENTRE 2 EXAMENS SUR LA MÊME DEMI-JOURNÉE ?

La surveillance s'arrête à partir du moment où vous validez la fin de votre examen. Vous devrez réouvrir une session pour l'examen suivant. Vous devrez refaire les étapes de vérification (identité, environnement matériel et lieu). Une coupure de 30 minutes est prévue entre 2 examens d'une même demi-journée. Si vous n'êtes pas présent avant la reprise de l'examen et pour la vérification, vous ne pourrez pas passer votre épreuve. Vous serez considéré comme absent.